

## **GUIDE UTILISATEUR** Consultation des avancements d'échelon

## I /CONSULTATION VIA LA PLATEFORME AGIRHE

1/ Accéder à la plateforme AGIRHE avec les codes de votre collectivité :



2/ Cliquer sur la rubrique "Collectivité", cliquer sur tableau « d'Avancement d'échelon" ».



3/ Un tableau apparait : Il est possible de faire un tri par catégorie (A, B ou C)

Dans la 1<sup>ère</sup> colonne de gauche, la liste des agents concernés. Ensuite, le grade des agents, leur statut et l'échelon auquel ils peuvent accéder, avec la date d'effet. Ces éléments sont à vérifier, car générés en fonction de la situation connue par le centre de gestion.

Du 01/01/2024 au Catégorie : Toutes O A O B (	<b>31/12/2024</b> DC Ⅰ		ssion		Trans	fert excel
Agent		🛭 Grade	👌 Statut	😧 Ech.actuel	🔗 Date	٢
$\langle \rangle$		adjoint technique territorial	Stagiaire	03	05/02/2024	
	/	adjoint technique territorial	Titulaire	07	26/03/2024	
		adjoint technique territorial	Titulaire	05	12/10/2024	
Ce tableau permet la consultation des données						

L'impression de la synthèse dans un document Word et le transfert dans Excel

NB : Les arrêtés individuels seront, quant à eux, générés par trimestre.

## **II / AIDE ET CONTACT**

Service gestion des carrières : grh@cdg61.fr